Image not found or type unknown

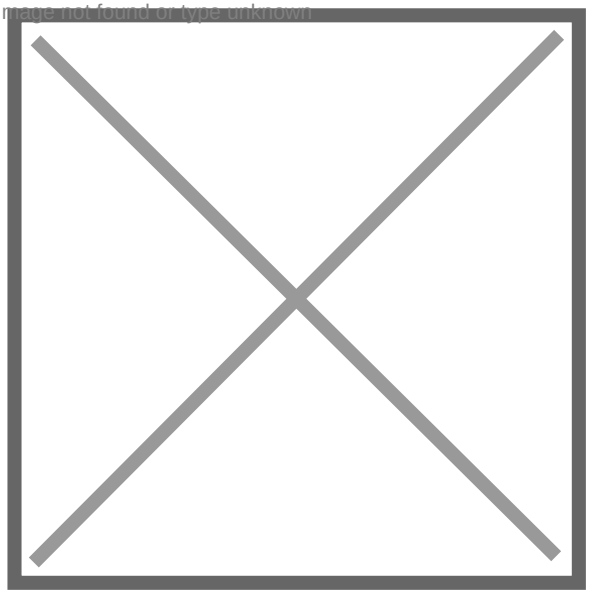

temps de travail 35 h

Par **marie33114**, le **07/07/2021** à **14:57**

bonjour

mon copagnon avait jusqu'au mois dernier un bulletin de salaire à 169 H sans heures sup ni rtt

le temps de travail étant de 151.67 h + 17.33 HS

ce mois ci nous avons réussi à avoir la regul

au lieu de 169 h

il a deux lignes

sauf que le brut n'a pas changé ils lui nnt diminué son taux horaire normal et rajouter des hs pour que cela fasse le même montant

est ce qu'ils ont le drsit de faire ca ?

j'aimerai que quelqu'un m'éclaircisse

merci d'avance

Par **morobar**, le **08/07/2021** à **08:04**

Bonjour,

Oui.

Ce qui importe est le contrrat: x euro pour y heures.

Mais il est obligatoire maintenant de faire figurer le temps de travail en horaire 35 h et heures supplémentaires.

Ceci pour vérifier que les minima sociaux (SMIC et convention collective) sont respéctés.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés